



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org, ohchr-hrcouncil@un.org

## Trente-cinquième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 24 novembre 2022

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à tous les organismes des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et organisations apparentées, à toutes les organisations intergouvernementales, à toutes les institutions nationales des droits de l'homme et à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 11 novembre 2022 à 20h20, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par les Représentants permanents de l'Allemagne et d'Islande, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, en particulier ce qui concerne les femmes et les enfants, qui se tiendra dans la semaine du 21 novembre, si possible le 24 novembre 2022.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. Selon la lettre susmentionnée, la demande a été appuyée par les 17 États membres du Conseil suivants : Allemagne, Argentine, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Îles Marshall, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, Tchéquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine. La demande a également été soutenue par les 27 États observateurs auprès du Conseil suivants : Albanie, Andorre, Autriche, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède.

La trente-cinquième session extraordinaire se tiendra **le jeudi 24 novembre 2022, à 10 heures.**

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le mercredi 23 novembre 2022 à 15 heures.**

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et organisations apparentées, aux organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

14 novembre 2022